

Les fiches chiffrées de F.O.-DGFIP

Les effets financiers de la réforme de 2003 sur la pension des fonctionnaires

Agent de catégorie A
Inspecteur 12ème échelon
37,5 annuités de cotisation, soit 150 trimestres.

* Pension liquidée aujourd'hui si la réforme de 2003 n'avait pas eu lieu.

TIB = 3031,57 €, Taux de remplacement = 75 % (taux plein)

$$\text{Pension} = \frac{3031,57 \times 75}{100} = \mathbf{2273,67 \text{ €}}$$

* Pension liquidée aujourd'hui avec les effets de la réforme.

TIB = 3031,57 €, Nombre de trimestres nécessaires pour une pension à taux plein = 161

$$\text{Taux de remplacement} = \frac{75 \times 150}{161} = 69,87 \%$$

La décote est de 0,625 % par trimestre manquant.

$$\text{Décote} = 0,625 \% \times 11 \text{ trimestres} = 6,87 \%$$

Taux de remplacement après décote = 63 %

$$\text{Pension} = \frac{3031,57 \times 63}{100} = \mathbf{1909,88 \text{ €}}$$

* Pension telle qu'elle sera liquidée en 2015 si rien en change et en tablant sur une augmentation des traitements de 0,8 % par an.

TIB = 3129,73 €, Nombre de trimestres requis pour pension à taux plein = 164

$$\text{Taux de remplacement} = \frac{75 \times 150}{164} = 68,59 \%$$

En 2015, la décote sera de 1,25 % par trimestre manquant, il manque 14 trimestres.

$$\text{Décote} = 1,25 \% \times 14 = 17,5 \%$$

Taux de remplacement minoré par décote = 51,09 %

$$\text{Pension minorée} = \frac{3129,73 \times 51,09}{100} = \mathbf{1598,97 \text{ €}}$$